



affiché le 04/04/23

DÉCISION DU MAIRE

N° 2023 - 082

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE**REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DU FAUBOURG SAINT-MICHEL**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu la consultation en procédure adaptée pour le marché de travaux relatif à l'aménagement de la rue du Faubourg Saint-Michel ;
- Vu l'analyse des offres ;

DECIDE

- De signer un contrat avec l'entreprise ci-dessous après consultation réalisée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Le contrat prévoit les éléments suivants :

Objets	Titulaire	Montant
Marché de travaux relatif à la rue du Faubourg Saint-Michel	COLAS France 48 chemin des Ruelles 89380 APPOINGY	230 662.96 € HT suivant acte d'engagement décomposé comme suit : Variante offre de base : 227 700.43 € HT PSE n°2 : 2 962.53 € HT

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.

A Tonnerre, le 03 avril 2023

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

